

INVITATION PRESSE

Metz, le 27 mai 2014

Les commerçants de Moselle avertis grâce au dispositif « VIGILANCE COMMERCE »

La CCIT de la Moselle, en partenariat avec la Préfecture de Moselle, les Services de Police et la Gendarmerie, **met en place un dispositif d'information et vigilance au profit des commerçants du département**, nommé « VIGILANCE COMMERCE ».

Suite à la multiplication des incivilités et délits qui touchent toutes les catégories de commerces, un outil a été mis en place afin **d'informer les commerçants des risques éventuels sur son secteur** et de **les rendre vigilants** sur la sécurité de leur commerce et de leur quartier.

Dès qu'un commerçant informe la police ou la gendarmerie d'un délit, celle-ci émet **un SMS d'alerte** qui est envoyé sur les téléphones portables de tous les commerçants du secteur inscrits sur la liste du réseau CCI. Dans certains cas, le dispositif sera complété par des informations et conseils de mise en garde **envoyés par e-mail**.

Les commerçants adhérents au dispositif disposeront d'une vitrophanie spécifique à apposer sur leur vitrine afin d'identifier leur appartenance à ce réseau.

Pour présenter et marquer le lancement officiel de ce nouvel outil de vigilance, vous êtes cordialement invités à la signature de la convention entre la CCIT de la Moselle et la Préfecture de la Moselle, **en présence de Monsieur le Préfet de la Moselle, Nacer Meddah :**

**Mardi 3 juin, à 10h
A la CCIT de la Moselle
10/12 avenue Foch - METZ**